

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 23 MARS 1978
DECRET N°78/230 /MJT-SGFPT/DFP 4-5-8
portant intégration et nomination de la
soeur NKOMBO Marie Véronique, Professeur
de Lycée contractuelle dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Enseignement).--

VISAS:

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU
PLAN

D.B.

DCF.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;

Vu le décret n° 63-61 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67-304 du 30-9-67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n° 35-77 du 28-7-77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu la lettre n° 1976/DPAA du 12-10-77 transmettant le dossier de l'intéressée;

Attendu qu'e l'intéressée est bien titulaire de la Licence session d'Octobre 1976;

Vu l'arrêté n° 4926/MJT-DGT-DCGPCE du 8 Juillet 1977 portant engagement de la soeur NKOMBO Marie Véronique;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30-9-67 susvisé, La Soeur NKOMBO Marie Véronique, née le 9 Mars 1952 à Brazzaville, Professeur de Lycée contractuelle de 1^e échelon, catégorie A, échelle 3, indice 830 en service au C.E.G. de Talangaf à Brazzaville, titulaire de la Licence ès-Lettres, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790 pour compter du 3 Novembre 1976, date effective de prise de service.

ARTICLE 2°. L'intéressée percevra une indemnité compensatrice conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3°. Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

.....

BRAZZAVILLE, le 23 MARS 1978

Par le 2^e Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine N° DINGA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

P. Le Ministre des Finances
en mission,
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du Plan.

François BÉTÉ

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-POUATI

AMPLIATIONS:

JORPC	1
SGFPT/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
DCF	1
INTERESSES	1
MINI EDUC.NAT.	2
S.G.E.NAT.	2
DPAA	2
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

Juf